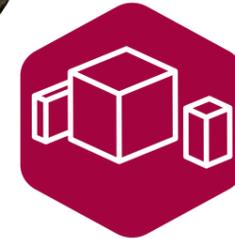




« Aider à préparer les territoires à mieux prévenir et gérer les risques majeurs »



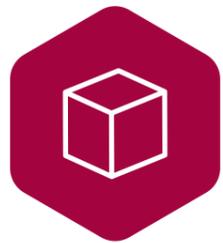
QUELS FORMATS POUR LES PARCOURS TERRITORIAUX ?

Les parcours territoriaux sont constitués selon les besoins exprimés sur la base d'un catalogue de modules de sensibilisation, d'information et de formation. Un parcours peut se limiter à un seul module si nécessaire.

- **Ateliers d'information, conférences et débats** : organisés spécialement pour les élus, les collectivités locales et leurs partenaires, ces événements approfondissent des sujets spécifiques relatifs aux risques majeurs et à leur impact sur les territoires (connaissance des risques, maîtrise de l'urbanisation, information des populations, anticipation et alerte, secours et sauvegarde, responsabilités des élus...).
- **Exercices de mise en situation critique et simulations immersives** : les participants sont mis au défi de prendre des décisions en situation critique, de résoudre des dilemmes et de relever des défis liés aux risques spécifiques de leur territoire. Cette approche par équipe les sensibilise aux principes de la gestion des risques, aux responsabilités individuelles et collectives, ainsi qu'à l'importance de la prévention, de la culture du risque et de l'information des populations.

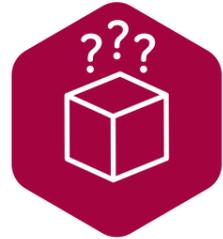
Des modules de formation peuvent venir compléter les parcours territoriaux sur la base du catalogue des formations proposés par l'IRMa et ses partenaires. Accéder au catalogue :

www.irma-grenoble.com/02institut/formations-catalogue-index.php



Lancée en 2024 par l'IRMa avec le soutien du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, les parcours territoriaux proposent des sessions d'information réparties sur l'ensemble du territoire national tout au long de l'année. En collaboration avec Mairie 2000 et SMACL Assurances, ces parcours visent à accompagner les acteurs locaux dans l'adoption de démarches opérationnelles de gestion intégrée des risques naturels et technologiques.

Co-construisez ces parcours avec nous pour ancrer durablement la culture du risque au cœur de vos actions territoriales.

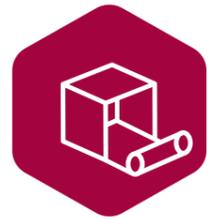


POURQUOI LES PARCOURS TERRITORIAUX ?

Les parcours territoriaux ont pour objectif de renforcer la sensibilisation et la montée en compétence des élus et des collectivités territoriales dans la gestion des risques majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique.

Ces parcours visent à :

- Mieux comprendre les enjeux associés aux risques majeurs ;
- Favoriser l'information préventive des populations sur les risques à l'initiative des maires ;
- Préparer la solidarité et l'entraide intercommunale en cas d'évènement majeur.



COMMENT LES PARCOURS TERRITORIAUX SONT-ILS MIS EN ŒUVRE ?

Les parcours territoriaux ont pour objectif d'accompagner les élus locaux et les acteurs de la promotion de la culture du risque dans les territoires. Ces parcours peuvent être élaborés en appui auprès des intercommunalités, des préfectures, des associations départementales des maires, des porteurs de programmes d'action et de prévention des inondations, des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI), des commissions locales d'information (CLI) ainsi que les acteurs en charge de la prévention des inondations, sans oublier les régions et les départements ou encore d'autres opérateurs.

LES PARCOURS TERRITORIAUX MIS EN OEUVRE EN 2024

Finistère
Morbihan
Indre-et-Loire
Vendée
Vienne
Indre
Haute-Marne
Yonne
Allier
Loire
Isère
Ardèche



RÉSILIENCE
COHÉSION SOCIALE
PRÉVENTION RISQUES
GOUVERNANCE
ENTRAIDE
MAJEURS
PARTICIPATION CITOYENNE
ANTICIPATION GESTION INTÉGRÉE
ADAPTATION **CULTURE DU RISQUE**

CONTACTS

Vous souhaitez proposer un parcours sur votre territoire, n'hésitez pas à nous contacter directement.

Institut des Risques Majeurs (IRMa) :

04 76 47 73 73
irma@irma-grenoble.com



www.irma-grenoble.com

UNE OPÉRATION INITIÉE PAR



EN PARTENARIAT AVEC :



SOUTENU PAR :

